

THE MLC

**MECHANICAL
LICENSING
COLLECTIVE**

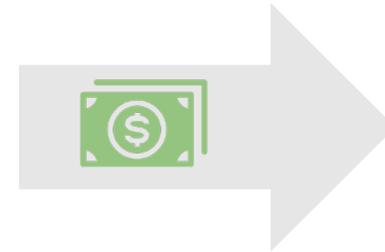
connect to collect.™

Présentation de la MLC

Objet de la MLC

Services numériques
audio américains

*Diffusion en continu
Téléchargements*



Éditeurs
Administrateurs
Auteurs indépendants
Anciens organismes de
gestion collective
américains (OGC)

*La MLC est l'administratrice **EXCLUSIVE** de la nouvelle licence générale.*

*Elle est la **SEULE** société autorisée à percevoir et à distribuer les redevances versées aux titulaires de droits en vertu de cette nouvelle licence générale.*

Notions de base : œuvre musicale et enregistrement sonore



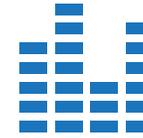
Chansons ou compositions

(des ŒUVRES MUSICALES
selon la *Loi sur le droit d'auteur*)

créées par
des auteurs-compositeurs ou
des compositeurs et des paroliers
souvent administrées par
des éditeurs de musique

Une œuvre musicale comprend la musique (mélodie, rythme ou harmonie exprimée selon un système de notation musicale) et les paroles (s'il y a lieu).

Exemple : La chanson Yesterday a été coécrite par John Lennon et Paul McCartney.



Enregistrements

(des ENREGISTREMENTS SONORES
selon la *Loi sur le droit d'auteur*)

créés par
des artistes-interprètes et des producteurs
souvent distribués par
des maisons de disques

Un enregistrement sonore n'est pas une œuvre audiovisuelle (vidéo).

Exemple : La chanson Yesterday a été originalement interprétée et enregistrée par les Beatles, mais de nombreux autres artistes l'ont par la suite interprétée et enregistrée (« reprise »), notamment Elvis Presley, Aretha Franklin et Frank Sinatra.

Title I : Musical Works Modernization Act

Amendements à la section §115

Licence générale

Création de la licence générale obligatoire de reproduction mécanique pour :

- la diffusion interactive en continu,*
- les téléchargements limités,*
- les téléchargements permanents.*



Création d'une société de gestion collective pour administrer la nouvelle licence générale.

Base de données publique

La MLC est mandatée pour établir et maintenir une base de données publique sur la propriété d'œuvres musicales.

Notions de base : nouvelle licence générale

La nouvelle licence générale ne couvre que
les droits de reproduction mécanique **NUMÉRIQUE AUDIO**
pour l'utilisation d'œuvres musicales aux **États-Unis**.

Incluent

- ✓ Diffusion interactive en continu
- ✓ Téléchargements limités
- ✓ Téléchargements permanents

N'incluent PAS

- × Diffusion en continu ou téléchargements de vidéos
- × Exécution d'une œuvre en public
- × Produits physiques (CD, vinyles)
- × Diffusion non interactive en continu* (ex. : radio par satellite ou Internet)

Ce que fait la MLC et ce qu'elle n'administre pas

La MLC...

- ✓ établit et tient à jour une **BASE DE DONNÉES PUBLIQUE** sur la titularité d'œuvres musicales;
- ✓ administre une nouvelle **LICENCE GÉNÉRALE** couvrant les droits de reproduction mécanique pour les services numériques audio admissibles qui font des affaires aux États-Unis;
- ✓ reçoit les données d'utilisation d'enregistrements sonores des services numériques audio et les **APPARIE** à ses données sur la titularité d'œuvres musicales.
- ✓ perçoit et **DISTRIBUE LES REDEVANCES POUR LA REPRODUCTION MÉCANIQUE NUMÉRIQUE AUDIO** aux éditeurs de musique, aux administrateurs, aux organismes de gestion collective ainsi qu'aux auteurs-compositeurs, aux compositeurs et aux paroliers indépendants.

LA MLC n'administre pas...

- ✗ les droits d'exécution d'œuvres musicales ni ne perçoit de **REDEVANCES D'EXÉCUTION**;
- ✗ les droits d'exécution numérique d'enregistrements sonores ni ne perçoit de **REDEVANCES D'EXÉCUTION NUMÉRIQUE**;
- ✗ les droits de reproduction mécanique de **PRODUITS PHYSIQUES** ni ne perçoit de redevances pour la reproduction mécanique de ces produits;
- ✗ les licences pour l'utilisation d'œuvres musicales dans des **PRODUITS AUDIOVISUELS** ni de leurs **PAROLES**, ni ne perçoit de redevances pour ce type d'utilisation;
- ✗ les licences pour l'utilisation d'œuvres musicales **À L'EXTÉRIEUR DES ÉTATS-UNIS** ni ne perçoit de redevances pour ce type d'utilisation.

*La MLC ne remplace PAS les organismes de droits d'exécution publique.
La MLC ne remplace PAS SoundExchange.*

CE QUE FAIT LA MLC ET CE QU'ELLE N'ADMINISTRE PAS

LA MLC...



établit et tient à jour une **BASE DE DONNÉES PUBLIQUE** sur la titularité d'œuvres musicales;



administre une nouvelle **LICENCE GÉNÉRALE** couvrant les droits de reproduction mécanique pour les services numériques audio admissibles qui font des affaires aux États-Unis;



reçoit les données d'utilisation d'enregistrements sonores des services numériques audio et les **APPARIE** à ses données sur la titularité d'œuvres musicales.



self-administered
songwriters

perçoit et **DISTRIBUE LES REDEVANCES** POUR LA REPRODUCTION MÉCANIQUE NUMÉRIQUE AUDIO aux éditeurs de musique, aux administrateurs, aux organismes de gestion collective



music publishers > songwriters

ainsi qu'aux auteurs-compositeurs, aux compositeurs et aux paroliers indépendants.

LA MLC N'ADMINISTRE PAS...

✗ les droits d'exécution d'œuvres musicales ni ne perçoit de **REDEVANCES D'EXÉCUTION**;

✗ les droits d'exécution numérique d'enregistrements sonores ni ne perçoit de **REDEVANCES D'EXÉCUTION NUMÉRIQUE**;

✗ les droits de reproduction mécanique de **PRODUITS PHYSIQUES** ni ne perçoit de redevances pour la reproduction mécanique de ces produits;

✗ les licences pour l'utilisation d'œuvres musicales dans des **PRODUITS AUDIOVISUELS** ni de leurs **PAROLES**, ni ne perçoit de redevances pour ce type d'utilisation;

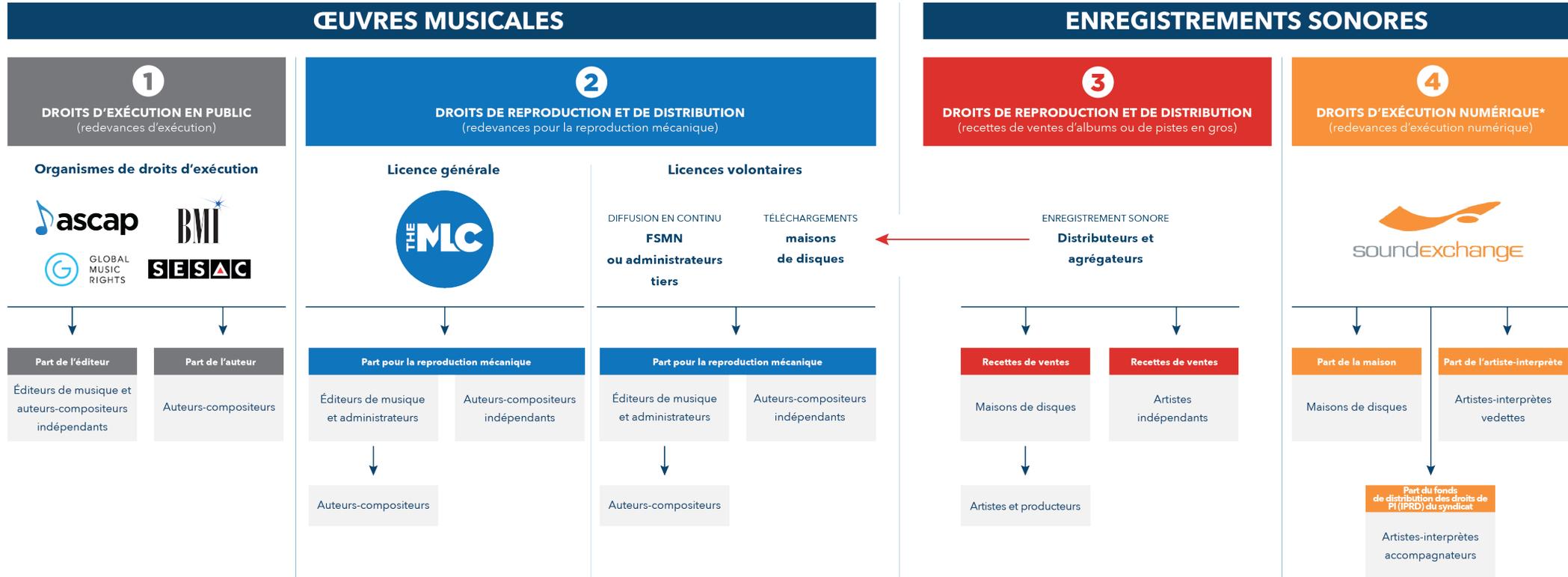
✗ les licences pour l'utilisation d'œuvres musicales **À L'EXTÉRIEUR DES ÉTATS-UNIS** ni ne perçoit de redevances pour ce type d'utilisation.

*La MLC ne remplace **PAS** les organismes de droits d'exécution publique.*

*La MLC ne remplace **PAS** SoundExchange.*

Musique numérique : sources de revenus

- Les redevances sur la musique numérique proviennent d'un service de musique numérique par l'une ou plusieurs des voies suivantes.
- Lorsque des enregistrements sonores sont utilisés sur un service numérique, des redevances sont générées à la fois pour l'œuvre musicale et pour l'enregistrement sonore.
- Les différents types d'utilisation correspondent à différents droits protégés par la *Loi sur le droit d'auteur* : l'exécution publique, la reproduction et la distribution.
- Consultez la légende pour comprendre laquelle des quatre voies s'applique au type d'utilisation.



*y compris les droits éphémères
Ce diagramme n'est pas exhaustif et n'illustre pas toutes les voies ni tous les bénéficiaires des redevances.

Ceux et celles qui doivent s'affilier



Les éditeurs de musique

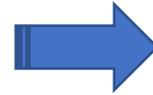


Les administrateurs



Les OGC

qui ont le droit de percevoir des redevances de reproduction mécanique aux États-Unis



Connect to Collect



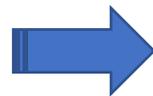
Devenez membre

Play Your Part



Vérifiez et mettez à jour les données relatives aux œuvres que vous administrez.

Si vous administrez vous-même l'une ou l'autre de vos œuvres



Devenez membre



Vérifiez et mettez à jour **SEULEMENT** les œuvres que vous administrez.

Les auteurs-compositeurs, les compositeurs et les paroliers

Si vous n'administrez **pas** vous-même vos œuvres



Vous n'avez pas besoin de devenir membre



Vérifiez vos données à l'aide de notre fenêtre de recherche publique,*

Contrairement au régime de redevances d'exécution, les redevances de reproduction mécanique ne sont PAS divisées entre les parts de l'auteur et celles de l'éditeur.

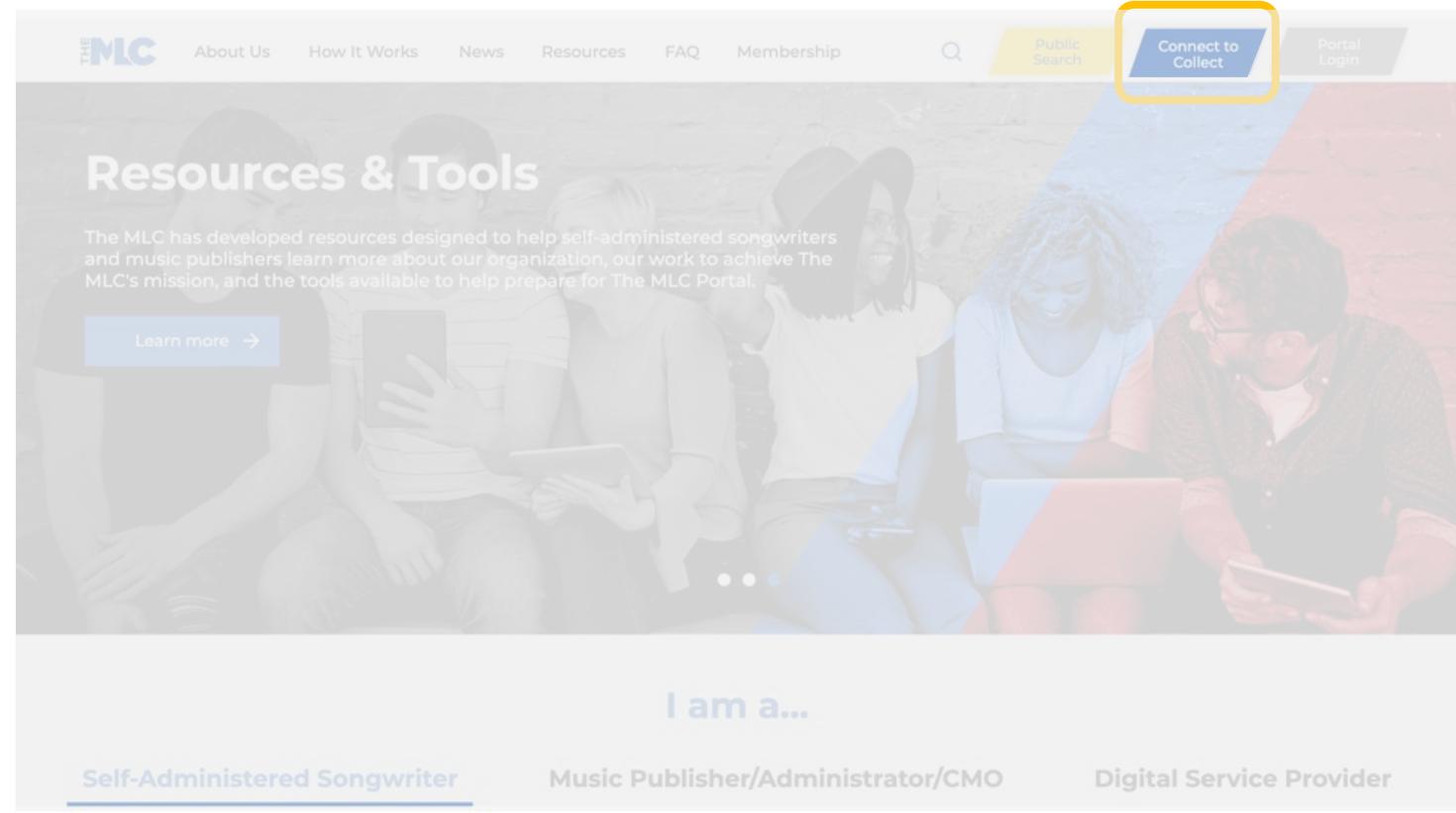
* Nous encourageons les auteurs-compositeurs, les compositeurs et les paroliers dont les œuvres sont administrées par d'autres parties à effectuer les mises à jour nécessaires auprès de leur administrateur.

Comment devenir membre

L'adhésion
est gratuite.

Inscrivez-vous en ligne !

Rendez-vous à www.themlc.com et cliquez sur le bouton bleu **Connect to Collect** pour vous connecter au portail de la MLC. Dans cette page, vous créez un compte d'utilisateur et un profil de membre.



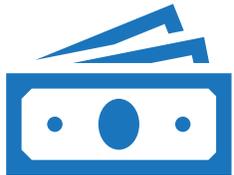
*Les dépenses d'exploitation de la MLC sont assumées entièrement par les FSMN.
Ainsi, la MLC ne retient pas de frais d'administration et distribue 100 % des redevances qu'elle reçoit.*

Vous êtes maintenant membre



VÉRIFIEZ VOS DONNÉES

- ✓ Assurez-vous que les données sur la titularité de vos œuvres musicales sont exactes et à jour.
- ✓ Pourquoi ne pas participer à la [DATA QUALITY INITIATIVE \(DQI\)](#) ! Pour plus d'informations sur cette initiative, consultez www.themlc.com/data-quality-initiative ou écrivez-nous à data.quality@themlc.com.
- ✓ Ajoutez des données sur les enregistrements qui ont été faits de vos œuvres musicales.



CONFIRMEZ VOS DONNÉES DE PAIEMENT

- ✓ Vérifiez vos coordonnées et vos données bancaires ou de paiement.

Data Quality Initiative (DQI)

Play Your Part

Data Quality Initiative (DQI)



Participants

Depuis le lancement de la DQI à l'été 2020, plus de

500

entreprises et individus ont communiqué avec la MLC pour y participer.



Comparaisons

Jusqu'à présent, la MLC a effectué des comparaisons qui couvrent plus de

21 000 000

œuvres musicales.



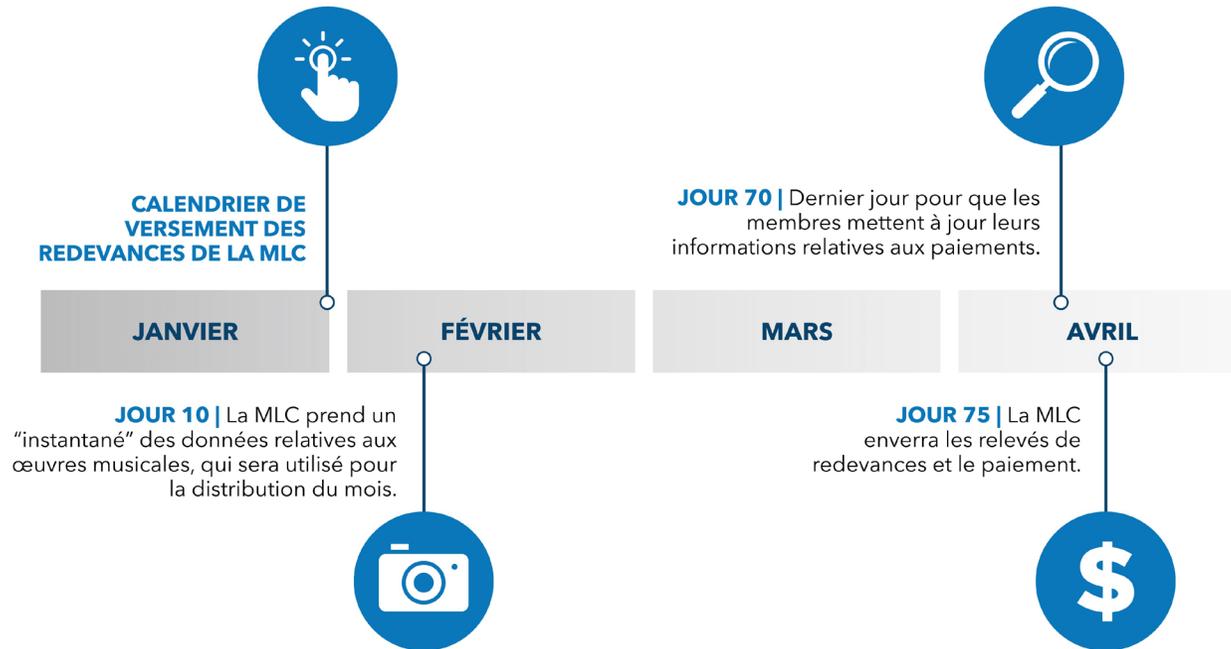
Webinaires

La MLC a tenu plusieurs webinaires différents pour présenter la DQI aux parties intéressées.

Voir les enregistrements :

themlc.com/data-quality-initiative.

Royalty Distribution Timeline



CALENDRIER DE VERSEMENT DES REDEVANCES 2021		
PÉRIODE MENSUELLE	PÉRIODE INITIALE DE DISTRIBUTION	DATE DE VERSEMENT PRÉVUE
JANVIER	AVRIL	16 AVRIL 2021
FÉVRIER	MAI	14 MAI 2021
MARS	JUIN	14 JUIN 2021
AVRIL	JUILLET	14 JUILLET 2021
MAI	AOÛT	14 AOÛT 2021
JUIN	SEPTEMBRE	13 SEPTEMBRE 2021
JUILLET	OCTOBRE	14 OCTOBRE 2021
AOÛT	NOVEMBRE	14 NOVEMBRE 2021
SEPTEMBRE	DÉCEMBRE	14 DÉCEMBRE 2021
OCTOBRE	JANVIER	14 JANVIER 2022
NOVEMBRE	FÉVRIER	13 FÉVRIER 2022
DÉCEMBRE	MARS	16 MARS 2022

* L'accès direct des membres à leurs redevances varie en fonction de l'option de paiement choisie : les dépôts directs et les virements électroniques prennent de un à cinq jours ouvrables, tandis que les chèques peuvent prendre jusqu'à 15 jours ouvrables.

Calendrier et cadence des paiements de redevances Mensuellement

75 jours après la fin du mois au cours duquel a eu lieu une activité

Nous sommes là pour vous aider !

Équipe de soutien de la MLC



TÉLÉPHONE
615 488-3653



COURRIEL
portal.themlc.com/contact-us



CLAVARDAGE
Dans le portail

Hours d'ouverture

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
De 8 h 20 h heure du Centre				

Pour plus
d'informations :

www.TheMLC.com

THE MLC

**MECHANICAL
LICENSING
COLLECTIVE**

connect to collect.™